



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Aide à l'embauche pour les contrats de professionnalisation

Question écrite n° 17741

Texte de la question

M. Thibault Bazin alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le décret visant à supprimer l'aide à l'embauche pour les contrats de professionnalisation à compter du 1er mai 2024. S'il est pleinement conscient de la nécessité de consolider rapidement les finances publiques, M. le député tient à souligner que cet arbitrage pourrait avoir un impact direct sur le recrutement, la qualification et l'accès à l'emploi durable de jeunes très éloignés de l'emploi. En effet, alors que beaucoup ces jeunes ne peuvent ou ne veulent pas s'engager dans un parcours diplômant, les contrats de professionnalisation constituent une formule ayant fait ses preuves pour les accompagner vers l'emploi durable. À terme, cette insertion professionnelle est par ailleurs bénéfique aux finances publiques. De plus, cette annulation de crédits, prise dans un délai extrêmement court, ne laisse pas de marges d'adaptation suffisantes aux entreprises. Dès lors, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend revenir sur cette annulation pour lui préférer des solutions intermédiaires plus acceptables par l'ensemble des acteurs comme la réduction de l'aide à 5 000 euros à partir du 1er juillet pour tous les contrats en alternance.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17741

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2024](#), page 3762

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)